AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Laterrade, 20 mars 1863

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Laterrade, 20 mars 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (451r, 425r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Laterrade, 20 mars 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42145

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction20 mars 1863
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireLaterrade, Alexandre (1823-1912)
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméSur l'ouverture à la circulation publique de la rue du Familistère. Godin rappelle à Laterrade que celui-ci était venu à Guise pour lui demander d'ouvrir la rue du Familistère à la circulation publique pendant les travaux de construction du pont de la ville de Guise. Godin est surpris d'apprendre que le conseil municipal de Guise regrettait de devoir participer au financement d'un pont de service au motif que l'administration des ponts et chaussées n'a pu s'entendre avec lui. Godin explique à Laterrade que le fait qu'ils ne soient pas d'accord sur l'indemnité proposée pour l'abandon de la voie à la circulation publique ne signifie pas qu'ils ne peuvent trouver une entente.

NotesLieux de destination : d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

Construction, Familistère, Transport de marchandises, Transport de voyageurs et voyageuses, Visite au Familistère

Lieux citésGuise (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 20 mars 1463 Monsium rue que pai susvete a fuir tion generale pendant a faire whetrewer savais done outle d'entene tapped chement enter las ministration moins iarry faites, who eff durpris que vous agry pu trouv el Monsieur Laturale

dans la wurte entrever que par darver aver vous . be mounter motif de mangue d'égares. devous davous goon mus your Nous que mus nayons partiette danser duce proposition que vous makey ara je pente reen que de naturel. raison de mes bisoins personnels darrifiers que utto Now m'impour prospet on public avoir pina authorners Nous dur le chiffre milité himporaire sun abandon la wentation ginerale, mais ge m Nois pas en que ula put donner h droit a personne figue les termes dans lequels nous nous sommes y withis ne permethent owen rapprochement intre nous, pe serais hurrera Manhiner que Nous to pensing womme mor it gue to thoutes anaquelles on se home eacreer leurs influence suite orace Monsin consideration quele